

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 07/09/17
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 06/10/17
Affichage le : 25/10/17
Transmission préfecture le : 25/10/17
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20171020-lmc199944A-DE-1-1
Du : 25/10/17
Délibération exécutoire le : 25/10/17

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 20 octobre 2017

POLITIQUE D04 RESSOURCES ET CHARGES FINANCIÈRES DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DE 2017 ADOPTIONS ET CLÔTURES D'AUTORISATIONS DE PROGRAMMES

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.3312-4 et R.3312-3,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 16 décembre 2016 relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 27 janvier 2017 adoptant le budget primitif 2017,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 30 juin 2017 modifiant le règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 30 juin 2017 portant affectation des résultats de l'exercice 2016 au budget principal 2017,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 30 juin 2017 adoptant le budget supplémentaire 2017,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Sa commission des Finances, des Affaires européennes et générales entendue,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : Sont adoptées les autorisations de programme et les autorisations d'engagement recensées dans les annexes de la maquette de la décision modificative n°1 2017 du budget principal.

Article 2 : Sont clôturées les autorisations de programme listées en annexe à la présente délibération.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 20 octobre 2017

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DE 2017 ADOPTIONS ET CLÔTURES D'AUTORISATIONS DE PROGRAMMES

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Laurent Brosse

Votent POUR (40) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (2) : Philippe Brillault, Jean-Michel Fourgous.

Procuration (1) : Alexandra Rosetti à Pierre Bédier.